



Mars 2022 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 7 mars 2022, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de génie-civil nécessaires à la pose d'une conduite principale d'eau potable pour rénover le réseau "Jurna-Cretta" et a adjugé ces travaux à l'entreprise RAYMOND RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 7 mars 2022, le Conseil municipal a délivré à Mme Nathalie LEHMANN, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le "CAFE DE LA PAIX".
- Lors de sa séance du 14 mars 2022, le Conseil municipal a adjugé à la société Interoffice l'achat de matériel pour l'aménagement de nouveaux locaux administratifs à la halle "Mondema".
- Lors de sa séance du 14 mars 2022, le Conseil municipal a décidé d'installer des étagères à palettes, dans la partie exploitation du Service "SED₂", de la halle "Mondema" et a adjugé la fourniture et l'installation à la société Neuwerth.
- Lors de sa séance du 14 mars 2022, le Conseil municipal a décidé d'acquérir 17 horodateurs auprès de la société Digitalparking SA.
- Lors de sa séance du 14 mars 2022, le Conseil municipal s'est déterminé dans le cadre de la consultation de l'avant-projet de la loi cantonale sur la médiation administrative.
- Lors de sa séance du 21 mars 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de la virtualisation des postes de travail, l'achat de 100 postes clients HP à la société Cortex IT, à Monthey.
- Lors de sa séance du 21 mars 2022, le Conseil municipal a autorisé la nouvelle appellation du café-restaurant "REPOS" en "MAISON THAI" et a délivré à M. Stéphane LAURENT une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, l'établissement public précité.
- Lors de sa séance du 21 mars 2022, le Conseil municipal a délivré à Mme Olga ERBEIA une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "BELVEDERE".
- Lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil municipal a validé le projet de sécurisation du premier tronçon de la route d'Outre-Vièze, tel que proposé par le bureau NCO-ING SA et, dès lors, il a adjugé les travaux de sécurisation à l'entreprise ROUTES ET REVETEMENTS SA.

- Lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil municipal a validé le concept d'aménagement des entrées du parking du Cotterg, tel que proposé par l'entreprise SPIRALE COMMUNICATION VISUEL Sàrl, et a adjugé les divers travaux aux entreprises suivantes :
 - PILLOUD ENSEIGNES, pour la signalétique;
 - LOUREJOINTS SA, pour le traitement des sols;
 - E-LEMAN VERRE Sàrl, pour la fourniture et pose des verres;
 - BUHLER ELECTRICITE SA, pour les travaux d'électricité;
 - SCHMIDLI & CIE SA, pour les travaux de maçonnerie;
 - SPIRALE COMMUNICATION VISUEL Sàrl, pour le projet et le concept;
 - CREA'CHAPES SA, pour les chapes.
- Lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil municipal a décidé d'adjuger les travaux de génie-civil pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires du quartier de Prafenne à l'entreprise SABECO SA.
- Lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil municipal a validé les modifications du programme de subventions relatives au fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la préservation des ressources naturelles.
- Lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil municipal a décidé d'autoriser l'affichage politique, dans le cadre du scrutin municipal du 15 mai 2022, portant sur le projet de fusion des Communes de Monthey et Collombey-Muraz.
- Lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil municipal a autorisé la nouvelle appellation du café-restaurant "AUX RAVIOLIS JASMIN" en bar à café et service traiteur "LE COMPTOIR D'UNE PETITE ROBE EN SOIE" et a délivré à Mme Manon BRUGNOLO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, l'établissement précité.

Etabli et publié le 12 avril 2022